

**Compte-rendu**  
**Réunion du bureau du Conseil de Quartier Faubourg Montmartre**  
**Mercredi 4 juin mars 2025**  
*Mairie du 9<sup>e</sup> – Salle Berlioz (à partir de 18h30)*

**Présents** : Nora BOURDEAUX, Daniel DELFINI, Olivier LAMBERT, Philippe LOEB, Alain FOUQUET, Françoise TOMASINI (coordinatrice des conseils de quartier) et Maud LELIEVRE (élue référente).

**Excusés** : Rémi AUFRERE-PRIVEL, Christine DE LA NOUE, Natalène HOEPFFNER, Fabrice FANGET, Régine DROUIN, Thierry DURAND, Stéphanie THAN.

**Invitées** : référentes de quartier PM (Olimpia, cheffe de service ; Francisca, cheffe de brigade ; Micheline, cheffe de brigade adjointe).

**1. Intervention des référentes du quartier Faubourg Montmartre au sein de la police municipale**

La police municipale (PM) assure le « bon ordre » sur la voie publique, elle est sous l'autorité de la maire de la Ville. Elle doit être distinguée de la police nationale et de la gendarmerie, qui sont des officiers de police judiciaire sous l'autorité du Procureur de la République et assurent le « maintien de l'ordre ».

Elle peut intervenir dans les parcs et jardins, mais pas dans les bâtiments privés.

La PM peut être contactée :

- via le 3975 (la salle de commandement opérationnelle se trouvant dans le 4<sup>e</sup> arrondissement).
- via la plateforme SOLEN, avec un compte Mon Paris :  
<https://sollicitations.paris.fr/ticketing/jsp/site/Portal.jsp?page=ticket&view=create&form=20>

Il existe une division de nuit pour la PM, mais pour tout Paris.

Les référents de quartier, qui sillonnent à pied le quartier chaque premier jour de vacation, sont identifiables par un badge. Ils portent une arme, mais non létale.

Les référents commencent par rappeler aux 140 commerçants du quartier leurs obligations en termes de terrasses.

Le type d'incivilités sur lesquelles ils peuvent agir sont notamment :

- Les débordements de terrasses, en particulier dans un quartier qui compte environ 140 commerçants. Il leur est toutefois difficile de verbaliser pour l'instant. En effet, la Ville a changé leur application de référence et celle-ci ne donne pas toujours toutes les informations permettant la verbalisation. Le problème devrait être résolu sous peu.
- Les chantiers insalubres
- Les nuisances auditives sonores
- Les infractions au Code de la route

- Les jets de mégots
- Les déjections canines...

La police municipale peut intervenir lorsqu'elle rencontre des personnes à la rue, pour leur demander si elles souhaitent une prise en charge. Les incivilités remontées par le bureau sont notamment le bruit causé par les 2 roues motorisés, et les dangers causés par la conduite hasardeuse des cyclistes.

## **2. Utilisation du budget d'investissement**

La Mairie centrale a exigé que les budgets non utilisés en 2024 ne soient pas reportés sur 2025. Le Conseil de quartier bénéficie donc pour 2025 d'un budget de 8 264€, sans le report équivalent de 2024.

Le projet portant sur la Mémoire juive a dû être abandonné, ne pouvant être financé par le budget d'investissement du Conseil de quartier.

A la majorité des voix, le bureau décide de dédier l'intégralité de son budget d'investissement à la construction d'un parcours patrimonial avec le CAUE.

Celui-ci pourra porter sur :

- Les galeries d'art du quartier au 19<sup>e</sup> siècle, en lien avec le Quartier Art Drouot aujourd'hui
- La presse au 19<sup>e</sup> siècle
- L'âge d'or des Grands boulevards
- Ou l'ancien quartier des Menus Plaisirs, mais les bâtiments du quartier sont quasi tous protégés par un digicode désormais.

Le CAUE sera donc invité pour une présentation de ses parcours et des ses missions à la rentrée.

## **3. Point sur la fête de quartier du 14 juin 25**

Il est précisé qu'en plus de la participation du conseil de quartier au financement du buffet du CHRS Trévisé, les participants à la fête seront invités à une participer librement à celui-ci.

## **4. Questions et annonces diverses**

- Les dates des ateliers *Fresque du Climat* proposés par le Conseil de quartier ont été reportées aux 18 et 26 juin.
- Le bureau est invité à se rendre aux fêtes de leurs homologues, qui se tiendront le 22 juin place Saint-Georges et le 28 juin rues de la Trinité, Blanche et de la Tour des Dames.
- Une réunion publique concernant les travaux au lycée Decour se tiendra le 2 juillet prochain.